

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 mai 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous informe par la présente que, le mercredi 2 mai 2018, les milices houthistes ont tiré deux missiles Katioucha en direction de l'établissement principal du centre de réadaptation pour les enfants du Yémen, qui est financé et administré par le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires. L'un des missiles a directement frappé l'établissement, endommageant considérablement l'édifice et semant la panique dans le voisinage et parmi les pensionnaires du centre, des enfants enrôlés par les houthistes pour combattre, qui y suivent un programme de réadaptation aux fins de leur réinsertion dans leur famille et dans la société en général. Après celles qui se sont produites le mercredi 4 avril et le lundi 30 avril, cette attaque est la troisième en 30 jours que les houthistes lancent contre le centre, pourtant situé dans une zone résidentielle à proximité de laquelle ne se trouve aucun objectif militaire légitime. Le Centre Roi Salman a évacué les enfants pour les placer dans un lieu plus sûr.

La coalition constituée pour rétablir la légitimité au Yémen condamne avec la plus grande fermeté cette attaque terroriste lâche et méprisable menée par les houthistes contre un centre de réadaptation pour enfants. En agissant de la sorte, les milices houthistes s'en prennent une nouvelle fois à des enfants yéménites qu'elles avaient enrôlés de force dans leurs rangs. Non contentes d'envoyer bon nombre d'entre eux s'acquitter de missions extrêmement dangereuses, comme poser des mines par milliers le long de la frontière entre l'Arabie saoudite et le Yémen, elles s'attaquent maintenant au centre de réadaptation qui s'emploie à offrir une seconde chance à ces jeunes victimes en leur permettant de retrouver une vie normale en dépit des multiples traumatismes qu'elles ont subis. La coalition a pris d'importantes mesures pour renforcer ses capacités dans le domaine de la protection des enfants ; elle a notamment organisé des visites techniques des équipes du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et s'est employée à mettre en œuvre les recommandations pratiques formulées à leur issue. Elle constate avec un profond regret que ces efforts n'ont eu pour pendant, du côté des houthistes, qu'une intensification des violations du droit international et du droit international humanitaire, notamment au regard de la protection des enfants et des cibles civiles. La coalition se déclare scandalisée du fait que les houthistes continuent de recruter des enfants soldats et exige qu'il soit immédiatement mis fin à cette pratique et que tous les enfants détenus par les houthistes soient libérés afin de pouvoir suivre un programme de réadaptation avant de retrouver leur famille et de réintégrer leur communauté.



La coalition demande au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de condamner les actes de terrorisme odieux perpétrés par les houthistes. Elle demande par ailleurs au Conseil de sécurité de renforcer l'application de l'embargo sur les armes qu'il a imposé par sa résolution [2216 \(2015\)](#), d'amener les contrevenants, notamment l'Iran, à répondre de leurs actes, et de faire le nécessaire en ce qui concerne le stock d'armes illicites que les houthistes se sont constitué au mépris du droit. Il n'en faudra pas moins pour faire en sorte que les houthistes ne mènent plus jamais d'attaques aussi abjectes contre des enfants.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité et vous fais savoir qu'un exemplaire sera transmis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**
